7 mars 2021

Tout savoir sur la vaccination en Île-de-France

La vaccination, pour qui ?

La **vaccination est gratuite et non-obligatoire.**

En raison de la nécessité de gérer l'arrivée progressive des doses de vaccins, les personnes les plus fragiles ou les plus exposées au virus sont prioritaires pour la vaccination. À mesure de l'arrivée de nouvelles doses de vaccin, de nouveaux groupes de population sont progressivement éligibles à la vaccination. À la date d'aujourd'hui, sont éligibles :

➔ Des particuliers :

- **Les personnes âgées de plus de 75 ans**
- **Les personnes âgées de 50 à 74 ans** avec comorbidités à risque de forme grave de covid (voir l'encadré *liste des comorbidités* en dernière page)
- **Les personnes atteintes de pathologie à très haut risque de forme grave de covid-19** (voir l'encadré *liste des pathologies* en dernière page), sur prescription médicale préalable, quel que soit leur âge

➔ Des particuliers hébergés en structures collectives :

- **Les personnes en hébergement collectif pour personnes âgées**, quel que soit leur âge (y compris s'ils ont moins de 75 ans) et le type de structure d'hébergement (maison de retraite, EHPAD, résidences autonomie…)
- **Les personnes en hébergement collectif pour personnes handicapées**, quel que soit leur âge dès lors qu'elles sont hébergées en maison d'accueil spécialisée (MAS) ou en foyer d'accueil médicalisé (FAM)
- **Les personnes de plus de 60 ans hébergées en foyers de travailleurs migrants**

➔ Des professionnels du secteur de la santé et du médico-social, sans condition d'âge. Les professionnels éligibles sont :

- Les professionnels de **santé** (voir l'encadré *liste des professions de santé*)
- Les professionnels d'un **établissement de santé** (quelle que soit leur profession : aides-soignants, agents administratifs…) et d'autres professions du secteur de la santé (voir l'encadré *liste des autres professions en santé*)
- Les professionnels d'un **établissement ou service médico-social** intervenant auprès de personnes vulnérables (quelle que soit leur profession : éducateurs, agents d'entretien…)
- Les salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables (**aides à domicile**)
- Les **sapeurs-pompiers** (voir encadré *autres professionnels éligibles*)

7 mars 2021

Où se faire vacciner ? Comment prendre rendez-vous ?

Le lieu de la vaccination diffère selon que les personnes sont des professionnels ou des particuliers et qu'elles sont hébergées ou non dans certaines structures collectives.

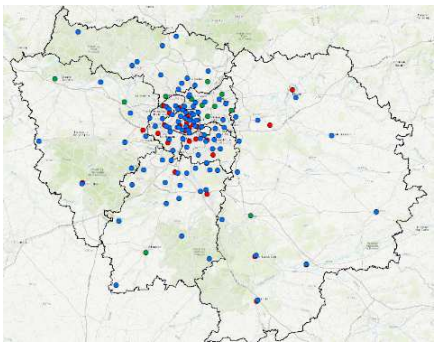

➔ Dans un des 123 centres de vaccination ouverts aux particuliers en Île-de-France (+ 13 à venir)

- **Pour trouver votre centre de vaccination et pour prendre rendez-vous** : consulter la liste des centres sur **sante.fr** ou retrouvez-les directement sur les sites de réservation Doctolib, Maiia et Keldoc.
- Ces centres de vaccination ouverts aux particuliers accueillent les personnes :
  - âgées de plus de 75 ans,
  - à très haut risque de forme grave de la maladie,
  - âgées hébergées en résidences autonomie, résidences service et autres établissements hébergeant des personnes âgées,
  - de plus de 60 ans hébergées en foyers de travailleurs migrants.
- La prise de rendez-vous s'effectue :
  - soit les sites de réservation Doctolib, Maiia et Keldoc
  - soit par téléphone, directement auprès du centre de vaccination, via la plateforme téléphonique nationale au 0800 009 110 ou via la plateforme de la ville de Paris au 3975.

➔ Chez les médecins libéraux volontaires et très bientôt en pharmacie

- Les personnes âgées de 50 à 74 ans avec comorbidités à risque de forme grave de covid-19 (y compris à très haut risque) et les personnes de plus de 75 ans peuvent se faire vacciner **chez leur médecin si celui-ci est volontaires**, et très bientôt en pharmacie habilitée.

➔ En établissement de santé ou dans certains établissements médico-sociaux

- Les professionnels des établissements de santé, les patients à très haut risque de formes graves ou entre 50 et 74 ans avec comorbidités à risque de forme grave de COVID-19 et ceux de plus de 75 ans peuvent être vaccinés **dans leur établissement de santé**.
- Les personnes âgées hébergées en **EHPAD** et USLD ainsi que les personnes hébergées en **FAM et MAS et les professionnels à leur contact,** se font vacciner dans leur établissement.

➔ Grâce à des équipes mobiles se déplaçant dans toute l'Île-de-France

- Dès le mois de mars, des équipes mobiles se déplacent dans toute la région pour **aller vers les populations les plus précaires** et/ou rencontrant des difficultés à se déplacer et à accéder à la vaccination.

Focus sur… Le centre de vaccination de Drancy et Bobigny ouvert avec la CPAM 93

Ce centre est destiné à des personnes éligibles à la vaccination mais éloignées du système de santé. La CPAM et les collectivités territoriales identifient ces personnes, puis la CPAM les contacte, leur propose de se faire vacciner et, si elles acceptent, prend rendez-vous pour elles ; en cas de difficulté de transport ou de besoin d'accompagnement, des solutions adaptées sont construites avec les collectivités territoriales.

➔ Dans un des 46 centres de vaccination ouverts aux professionnels en Île-de-France

- Pour trouver votre centre de vaccination et prendre rendez-vous, rendez-vous sur **www.iledefrance.ars.sante.fr**
- La prise de rendez-vous pour les professionnels s'effectue directement auprès du centre, par téléphone, ou via les sites de réservation Doctolib, Maiia et Keldoc.

7 mars 2021

Avec quel vaccin ?

➔ Toutes les personnes éligibles à la vaccination peuvent être vaccinées par le vaccin AstraZeneca.

➔ Les personnes de 75 ans et les personnes à très haut risque de forme grave de COVID -19 peuvent également être vaccinées par le vaccin Pfizer ou le vaccin Moderna.

Vaccination et pharmacovigilance

La pharmacovigilance permet d'évaluer en continu la sécurité des vaccins et, le cas échéant, de prendre des mesures immédiates en cas d'alerte. Les signalements des professionnels de santé et des patients permettent de suivre l'apparition d'éventuels effets indésirables des vaccins. **En cas d'effet indésirable, signalez-le au professionnel qui vous a vacciné ou sur signalement-sante.gouv.fr**.

Vaccination et transparence

Les principales données sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et sur les moyens de lutte contre cette épidémie sont disponibles sur dashboard.covid19.data.gouv.fr. Ce tableau de bord est actualisé quotidiennement. Il permet de suivre le nombre de vaccinations réalisées chaque jour, ainsi que de nombreux autres indicateurs de l'épidémie de covid-19 (nombre de tests positifs, données épidémiologiques, taux d'occupation dans les services de réanimation, etc.).

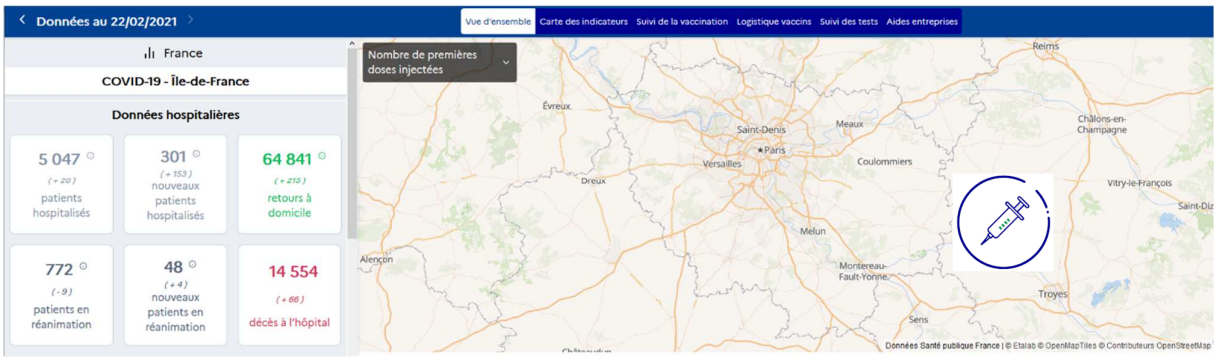

Le site geodes.santepubliquefrance.fr permet aussi d'accéder à des données d'intérêt sur la vaccination covid-19.

Suis-je éligible à la vaccination ? Quelques exemples

Je suis un particulier de 85 ans et je vis à mon domicile privé

✓ Vous êtes éligible, en centre de vaccination ou chez votre médecin

Je suis un particulier, j'ai 55 ans et j'ai un diabète non équilibré

✓ Vous êtes éligible, chez votre médecin

Je suis aide à domicile de 35 ans et employé par des personnes âgées

✓ Vous êtes éligible, en centre pour les professionnels

Je suis un particulier de 70 ans et je vis en EHPAD

✓ Vous êtes éligible, votre EHPAD organise votre vaccination

Je suis un infirmier libéral et j'ai 45 ans

✓ Vous êtes éligible, en centre pour les professionnels

Je suis un particulier de 60 ans sans comorbidité, vivant à mon domicile

X Pour le moment vous n'êtes pas encore éligible à la vaccination

Plus d'informations sur www.iledefrance.ars.sante.fr

7 mars 2021

Quelques précisions

Liste des professions de santé

- les professions médicales : médecins, sages-femmes et odontologistes ;
- les professions de la pharmacie et de la physique médicale : pharmaciens, préparateurs en pharmacie, préparateurs en pharmacie hospitalière, physiciens médicaux ;
- les professions d'auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale et techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes, diététiciens), aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers.

Liste des autres professions éligibles à la vaccination dans le secteur de la santé (amenée à évoluer)

- les PSDM intervenant au domicile des patients ;
- les personnels composant les équipages des véhicules des entreprises de transport sanitaire ;
- les étudiants et élèves en santé au contact des patients ;
- les assistants de régulation médicale durant leurs stages en établissement ou en SMUR ;
- les secrétaires médicales en cabinet de ville et les assistants médicaux ;
- les médiateurs LAC.

Liste des pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave de la maladie.

Patients :

- atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantés d'organes solides ;
- transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteints de certaines maladies rares particulièrement à risque en cas d'infection (liste établie par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale) et atteints de trisomie 21.

Liste des comorbidités à forme grave de covid-19 (amenée à évoluer)

Être dans une des situations suivantes :

- avoir des antécédents (ATCD) cardio-vasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho-pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm2) ;
- être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
  - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm3 ;
  - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- être au troisième trimestre de la grossesse ;
- être atteint d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémiplégie, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.